



**Réponse conjointe de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier BETTEL à la question parlementaire n°2663 du 25 juillet 2025 de l'honorable Députée Sam TANSON et à la question parlementaire n°2668 du 25 juillet 2025 des honorables Députés Franz FAYOT et Yves CRUCHTEN**

La réponse ci-dessous se réfère aussi bien à la question parlementaire n°2663 qu'à la question parlementaire n° 2668.

**Question parlementaire n° 2663**

- ***Monsieur le Ministre maintient-il sa position précédemment exprimée selon laquelle le Luxembourg pourrait accompagner une reconnaissance coordonnée de l'État de Palestine à l'échelle européenne, ou a-t-il entre-temps modifié sa position à ce sujet ?***
- ***Des discussions concrètes sont-elles actuellement en cours entre le Luxembourg et d'autres partenaires européens en vue d'une reconnaissance conjointe de l'État de Palestine avant le sommet de septembre ?***
- ***Quels sont les critères ou des conditions diplomatiques, juridiques ou politiques spécifiques à remplir avant de s'engager officiellement dans une telle reconnaissance ?***

**Question parlementaire n° 2668**

- ***Le Gouvernement luxembourgeois envisage-t-il, à l'instar de la France, de reconnaître officiellement l'État de Palestine lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2025 ?***

Le Vice-Premier ministre a été informé quelques jours auparavant par son homologue français de l'annonce que le Président de la République française, Monsieur Emmanuel Macron, a faite de vouloir reconnaître pleinement l'État de Palestine lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre. Comme la France, le Luxembourg considère que la reconnaissance de l'État de Palestine constitue un élément fondamental pour la mise en œuvre de la solution à deux États. Cette reconnaissance s'inscrit dans un paquet de mesures visant à favoriser une résolution pacifique du conflit, permettant à l'État d'Israël de coexister en paix et en sécurité aux côtés d'un État palestinien souverain.

La lettre adressée par le Président Mahmoud Abbas au Président Macron le 9 juin contient des engagements importants de la part de l'Autorité palestinienne, notamment la condamnation de l'attaque du 7 octobre perpétrée par le Hamas, l'appel à la libération des otages restants, ainsi que le désarmement et le retrait du Hamas de Gaza. L'Autorité palestinienne appelle également à un cessez-le-feu immédiat. Ce sont tous des éléments que le Luxembourg considère comme essentiels.



Le Luxembourg a participé à la rédaction du document final de la Conférence internationale de haut niveau sur le règlement pacifique de la question de Palestine, tenue à New York du 28 au 30 juillet 2025, qui reprend tous ces éléments mais qui surtout pour la première fois condamne de la part de nombreux pays arabes les actions du Hamas et demande son démantèlement.

Comme l'a souligné à plusieurs reprises le Vice-Premier ministre, le Luxembourg est prêt à reconnaître l'État palestinien lorsque le moment sera opportun. Le mois de septembre pourrait constituer une fenêtre d'opportunité à cet égard. C'est pourquoi le Vice-Premier ministre maintient des contacts réguliers avec son homologue français ainsi qu'avec des partenaires « *like-minded* », en vue d'une coordination étroite. En marge de la conférence internationale mentionnée, le Luxembourg a également participé à une réunion de travail convoquée par la Représentation permanente de la France le 28 juillet. Cette réunion visait à coordonner une approche commune entre plusieurs États membres en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine dans le cadre d'un groupe de pays engagés. Elle s'est soldée par l'adoption du « New York Call », auquel ont souscrit 15 États, dont 5 États membres de l'UE qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine. Ce « New York Call » évoque la volonté de reconnaître la Palestine.

Luxembourg, le 13 août 2025

Le Ministre des Affaires étrangères et du  
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel